

**Conseil Municipal**  
Séance publique 03/02/25

**/ Délibération DEL25\_02\_03\_19**  
ENFANCE. Labellisation lire et faire lire. Renouvellement

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49  
Nombre de présents : 37

Date de la convocation 28/01/2025

**Présidente** Madame Michèle PICARD

**Secrétaire** Monsieur Nicolas PORRET

**Présent·e·s :** Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Madame Samira MESBAHI, Monsieur Djiilannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVREARD, Monsieur Ndiaye HAMDIA TOU, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Joëlle CONSTANTIN, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Monsieur Jeff ARIAGNO, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Madame Aude LONG, Monsieur Albert NIGRA, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY, Monsieur Damien MONCHAU

**Absent·e·s / Excusé·e·s :** Monsieur Idir BOUMERTIT, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Yalcin AYVALI, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

**Dépôt de pouvoir** Monsieur Lanouar SGHAÏER **donne pouvoir** à Monsieur Benoît COULIOU, Madame SOUAD OUASMI **donne pouvoir** à Madame Monia BENAÏSSA, Madame Sophia BRIKH **donne pouvoir** à Madame Michèle PICARD, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir** à Madame Patricia OUVREARD, Madame Sandrine PICOT **donne pouvoir** à Monsieur Lotfi BEN KHELIFA

En 2017, la Ville de Vénissieux obtenait pour la première fois le label « Ma Commune Aime Lire et Faire Lire ». Depuis lors, les partenariats entre les services municipaux et l'association « Lire et Faire Lire » n'ont cessés de se développer.

Les structures Petite enfance, les Maisons de l'enfance mais aussi les écoles, et les partenaires éducatifs associatifs bénéficient des interventions des retraités bénévoles de l'association par le biais notamment des lectures offertes.

L'association participe également à divers événements comme, par exemple, l'édition 2023 de la journée de la Laïcité.

Aujourd'hui la Ville souhaite obtenir le renouvellement pour 4 ans de son label et s'engage à continuer de promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et Faire Lire. Il est donc proposé de renouveler le dossier de candidature en vue de l'obtention de ce label.

Pour cela il convient de remplir un questionnaire en ligne sur le site internet de l'association, intitulé « dépôt 2025 de candidature pour le label 'Ma commune/mon interco aime lire et faire lire' » comprenant, en complément des renseignements administratifs sur la Ville, les items suivants :

- nombre de bénévoles Lire et Faire Lire intervenant sur la commune,

- les actions que la Ville compte mettre en œuvre pour développer le projet dans sa commune.  
Il convient de choisir a minima 3 actions sur les 9 proposées telles que précisées en annexe du présent rapport.

Il est ainsi proposé de s'engager dans les actions suivantes dans le cadre de ce renouvellement :

- communiquer sur les actions menées par les bénévoles dans les différents médias communaux pour valoriser et développer la mise en place du programme ;
- favoriser la présence de l'association au sein des services périscolaires (temps méridiens, soirs, mercredis) et extrascolaires ;
- associer les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales ;
- reconnaître les seniors engagés dans ce bénévolat (remise de médaille, réceptions...) ;
- subventionner l'association.

En complément, il est également proposé de favoriser la présence de l'association au sein des structures petite enfance municipales.

Vu le contenu du dossier de candidature de renouvellement du label « Ma commune Aime Lire et Faire Lire » ;

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de promouvoir la lecture auprès des jeunes vénissians afin de les accompagner vers le plaisir de lire ;

Considérant l'intérêt pour la Ville à développer les actions intergénérationnelles au sein de ses structures petite enfance et enfance ;

Le Conseil municipal,  
Le rapport de Madame FORESTIER, entendu

après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

## DÉCIDE

- approuver les actions à sélectionner dans le dossier de candidature pour le renouvellement du label « Ma Commune Aime Lire et Faire Lire » ;
- autoriser Madame le Maire ou son adjoint à demander le label pour une durée de 4 ans et à prendre toutes mesures nécessaires à son application.

Par délégation du Maire,

Le secrétaire,

Nacer KHAMLA  
Premier Adjoint

Monsieur Nicolas PORRET

## **ANNEXE 1 – EXTRAIT QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE LABEL « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE »**

**Quelles actions comptez-vous mettre en œuvre pour développer le projet dans votre commune ou intercommunalité ?**

*3 réponses obligatoires sur ces 9 items sont nécessaires pour obtenir le label :*

- Communiquer sur les actions menées par les bénévoles dans les différents médias communaux pour valoriser et développer la mise en place du programme
- Favoriser la présence de Lire et faire lire dans les activités proposées en temps périscolaire
- Favoriser la présence de Lire et faire lire dans un PEdT (Projet éducatif territorial), ou dans le contrat de ville
- Inciter au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique
- Associer les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales
- Associer les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales
- Valoriser et reconnaître les seniors engagés dans ce bénévolat (remise de médaille, réceptions, invitation aux activités de la commune..)
- Participer au financement de l'accompagnement des bénévoles (soutien financier à la coordination départementale pour la formation des bénévoles,...)
- Autre :

Si vous avez répondu "Autre(s)" à la question précédente, merci de préciser l'action qui sera menée.